

Zinder sur Niger le 9 Juin 1895.

Traité<sup>du</sup> entre la République Française et  
le roi Atikou de Zinder.

Entre les soussignés.

Atikou, roi et propriétaire de la ville et du terri-  
toire de Zinder sur Niger, stipulant tant pour lui  
que pour ses successeurs, d'une part,  
et Georges Joseph Bouteé, capitaine d'artillerie,  
breveté d'état major, chevalier de la légion d'honneur  
commandeur de l'ordre royal d'Annam, d'autre part.

Convention,

Article 1<sup>er</sup> - Le roi Atikou place son pays, sans aucune restriction  
ni réserve, sous la suzeraineté et le protectorat exclusif  
de la France.

Article 2: Il fait la solennelle déclaration qu'il n'a jamais  
pris d'engagement vis à vis d'aucune autre  
puissance européenne.

Article 3: - En signe de quoi, il accepte le pavillon français.

Article 4: La présente convention, sujette à la ratification de  
Gouvernement Français entrera néanmoins immé-  
diatement en vigueur. -

Fait à Zinder, le neuf juin mil huit cent quatre vingt quinze, en  
trois expéditions, dont une Arabe. -

Le roi -

Atikou

Le capitaine

G Bouteé